

RETRAITE ECCLESIASTIQUE.—La retraite ecclésiastique commencée le 4 courant s'est terminée ce matin. Cent douze prêtres ont suivi les exercices de cette retraite, dont le prédicateur a été le révérend père Scheneider-jésuite.

Nous accusons réception d'un volume, *Svo* de 183 pages ayant pour titre :—**CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC**, par M. l'abbé JEAN HOLMES, première série. Québec. AUG. COTÉ & Cie, Imprimeurs libraires. Il serait parfaitement oiseux de dire un mot d'éloge sur ces conférences qui pendant chaque dimanche attiraient une multitude de peuple dans l'enceinte de notre cathédrale. Nous nous bornerons donc à exprimer la pensée que tout catholique ne manquera pas l'occasion de se procurer à un prix infiniment bas, un exemplaire de ces conférences imprimées avec le soin, la beauté des caractères et de l'exécution qui distinguent si éminemment les ouvrages de typographie qui sortent des ateliers de M.M. Coté & Cie.

ON DIT.—Quelques journaux ont annoncé que M. le juge Rolland allait prendre sa pension de retraite, et qu'il aura pour successeur l'honorable M. Lafontaine, qui serait remplacé par M. Drummond. Que M. le juge Rolland se retire, c'est possible, même probable, vu l'état de sa santé ; mais que M. Lafontaine quitte la vie publique pour se caser sur le banc de la justice, c'est ce que nous ne croyons pas sans le voir.

Le bruit courait ici lundi que M. R. S. Bouchette allait être adjoint à la commission des Protonotaires de ce district. Nous regardons ce bruit comme une histoire faite dans le but de mystifier le public.

RETOUR PROCHAIN DE MESSIRE BAILLARGEON.

Une lettre de Rome annonçant que la santé de Messire Baillargeon est de plus en plus mauvaise, les autorités ecclésiastiques ont nommé Messire P. SAX, vicaire de cette paroisse pour aller chercher M. Baillargeon et le ramener en Canada. M. Sax part de cette ville demain pour Boston qu'il quittera mercredi pour l'Europe.

BARREAU DU HAUT-CANADA.

M. Durand, avocat, a été rayé par le Banc de la Reine de la liste des avocats pour des actes professionnels contraires à la dignité et à l'honneur du Barreau. M. Adam Henry Meyers, avocat et membre du Parlement a aussi reçu de la même cour, ordre de montrer cause au premier jour du *terme* prochain, pourquoi il ne serait pas rayé du rôle des avocats. Les diverses sections du Barreau dans chaque district du Bas-Canada, ont le pouvoir de punir par la suspension perpétuelle ou temporaire, ceux de leurs membres qui s'écartent des devoirs que prescrivent la probité et l'honneur du corps dont ils font partie.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

Chemin de fer de Québec à Richmond.

Mardi, conformément à l'avis public donné par son Honneur le Maire de Québec, il s'est tenu en cette cité une assemblée des citoyens les plus respectables et les plus influents. Son Honneur le Maire ayant pris le fauteuil, F. X. Garneau, écrivain de la cité agissant comme Secrétaire, une série de résolutions que nous publions ci-dessous furent adoptées à l'unanimité. L'espace nous manquant aujourd'hui, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro un article préparé en faveur du Chemin de Fer projeté.

Proposé par P. Paterson, Ecr, secondé par F. R. Ongers, Ecr.

Résolu 1.—Que, dans l'opinion de cette assemblée, pour éviter de nous voir isolés du reste du monde, et comme exclus de toute participation dans la prospérité et le commerce des autres populations de l'Amérique du Nord, il est d'une extrême urgence de nous hâter de nous procurer une voie de communication rapide et sûre, en toutes saisons de l'année, vers les bords de l'Océan ; et pour atteindre cet objet, de réunir tous nos efforts, toute notre énergie et toutes nos ressources pour commencer immédiatement la construction du chemin de fer projeté de Québec à Richmond, et nous mettre en connexion avec le chemin de l'Atlantique et du St.-Laurent.

Proposé par l'Honb. Walker, secondé par G. F. G. Joly, écr.

2.—Que la construction du chemin projeté devant nous relier à cet immense réseau de chemins de fer qui couvre une grande partie des Etats de l'Union, et qui devra bientôt s'étendre de la vallée du Mississipi et du golfe du Mexique à l'extrémité orientale de la Nouvelle-Ecosse, et nous ouvrir une route facile vers le Canada-Ouest, les Etats-Unis et les provinces inférieures, tient essentiellement à la prospérité future de la cité et du district de Québec, et doit être, sous les conditions favorables des localités à parcourir et des résultats à atteindre, une entreprise lucrative et prospère, et égale, au point de vue financier, à aucune autre entreprise de ce genre.

Proposé par l'hon. R. E. Caron, secondé par W. J. C. Benson, écr.

3.—Que cette assemblée entretient l'opinion que le temps n'est pas éloigné où le chemin de fer de Québec à Richmond devra se relier au chemin de Québec et de St.-André, et intersectant la grande ligne du chemin projeté de l'Europe et de l'Amérique du Nord, réaliser pour nous la magnifique entreprise d'un chemin de fer de Québec à Halifax et nous procurer un système de chemin de fer égal à tous les besoins du pays.

Proposé par l'hon. J. Chabot, secondé par A. McDonald, écr.

4.—Que les ressources naturelles du pays, la facilité des lieux, et la distance comparativement minime à parcourir pour nous assurer l'usage d'une immense ligne de chemins de fer, combinés avec des efforts ordinaires de la part des citoyens, l'assistance déjà promise de la corporation de la cité de Québec, la garantie de la province assurée par une loi, et la libéralité du gouvernement et des autres propriétaires sur la ligne, doivent rendre l'exécution de ce projet facile et nous autoriser à dire : que l'ouvrage peut être fait, et qu'il sera fait.

Proposé par W. Lloyd, écr, secondé par W. S. Sewell, écr.

5.—Que le coût de la construction des chemins de fer et de leur mise en opération, leurs revenus probables et l'augmentation qu'ils doivent donner à la valeur de la propriété foncière, peuvent maintenant se calculer avec une grande précision, et que c'est l'opinion de cette assemblée que la construction du chemin projeté aura l'effet d'augmenter la valeur de la propriété dans la cité de Québec dans la même proportion que de semblables entreprises l'ont augmentée dans d'autres cités de ce continent.

Proposé par P. J. O. Chauveau, écr M. P. P. secondé par J. B. Forsyth, écr.

6.—Qu'il est du devoir de la corporation de la cité de Québec, à l'imitation du gouvernement provincial et des cités de Montréal, Toronto et Ha-